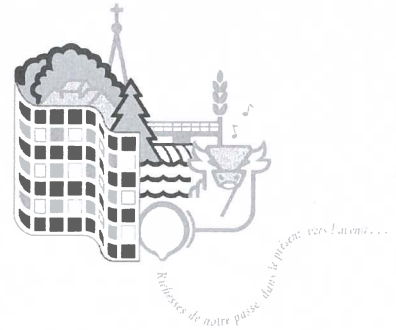


# MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

## RAPPORT DU MAIRE



Chers citoyennes, chers citoyens,

Selon les dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

### États financiers 2018

Nos états financiers ont été vérifiés par la firme Groupe RDL Thetford/Plessis inc. et ont été déposés au Conseil du 4 mars 2019. Selon le rapport financier, pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2018, la situation financière était la suivante :

Revenus de fonctionnement et investissements de l'exercice	2 239 204\$
Charges de fonctionnement de l'exercice	2 151 131\$
<b>Excédent de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b>	<b>88 073\$</b>
Amortissement	335 393\$
Remboursement de la dette à long terme	-69 854\$
Affectations	12 969\$
<b>Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	<b>366 581\$</b>
Excédent de fonctionnement accumulé <b>non affecté</b>	999 624\$
Excédent de fonctionnement accumulé <b>affecté</b>	373 360\$
Fonds de roulement non utilisé	118 162\$
Dette à long terme	461 600\$

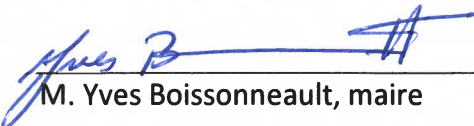
### Rapport de l'auditeur indépendant par Groupe RDL Thetford/Plessis inc.

*Extrait du rapport disponible pour consultation au bureau municipal : «À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité d'Inverness au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.»*

### Conclusion

Le conseil municipal est toujours soucieux de maintenir la qualité de ses services municipaux et des infrastructures tout en minimisant l'impact sur les comptes de taxes des citoyens. Rappelons les différents projets d'importance qui ont été réalisés en 2018 : remise à niveau du rechargement dans les rangs de gravier, implantation d'un nouveau parc sur la rue des Fondateurs et remplacement de la toiture sur l'édifice municipal. Finalement, le conseil municipal souhaite souligner le travail des employés municipaux qui gèrent avec efficacité les projets et le quotidien afin que les budgets approuvés soient respectés et que nous puissions vous faire part de ces résultats financiers sains et positifs.

**DONNÉ À INVERNESS, CE 3<sup>e</sup> JOUR DE JUIN 2019**

  
M. Yves Boissonneault, maire